



C/38/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 5 août 2004

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente huitième session ordinaire
Genève, 21 octobre 2004

RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL POUR 2003

(trente-cinquième année)

I. COMPOSITION DE L'UNION

Membres

1. Au 31 décembre 2003, l'Union comptait 54 membres. Les États ci-après ont adhéré à l'Union en 2003 :

a) Le 31 juillet 2003, la Tunisie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention (Acte de 1991), qui est entrée en vigueur à l'égard de la Tunisie le 31 août 2003.

b) Le 10 novembre 2003, la Lituanie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention (Acte de 1991), qui est entrée en vigueur à l'égard de la Lituanie le 10 décembre 2003.

2. Le 15 juillet 2003, la Pologne a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention, qui est entré en vigueur à l'égard de la Pologne le 15 août 2003.

3. Au 31 décembre 2003, les 54 États membres de l'Union étaient les suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande,

Israël, Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay. L'état détaillé des adhésions à l'Union, par rapport aux différents actes de la Convention, au 31 décembre 2003 est donné à l'annexe I.

Situation par rapport aux différents actes de la Convention

4. Au 31 décembre 2003, la situation des États membres par rapport aux différents actes de la Convention se présentait comme suit :

a) deux États étaient liés par l'Acte de 1961 modifié par l'Acte de 1972 : Belgique et Espagne;

b) l'Acte de 1978 liait 26 États : Afrique du Sud, Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, France, Irlande, Italie, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Portugal, Slovaquie, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay;

c) l'Acte de 1991 – l'acte le plus récent – liait 23 États : Allemagne, Australie, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Israël, Japon, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Tunisie.

Futurs membres

5. Aux termes de l'article 34.3) de l'Acte de 1991, "[T]out État qui n'est pas membre de l'Union ou toute organisation intergouvernementale demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions de la présente convention".

6. Cinq pays ont déposé une demande au cours de la période considérée :

a) le Viet Nam, par lettre datée du 11 avril 2003;

b) l'Islande, par lettre datée du 14 juillet 2003;

c) la Jordanie, par lettre datée du 22 mai 2003;

d) l'Ouzbékistan, par lettre datée du 12 septembre 2003;

e) Singapour, par lettre datée du 23 septembre 2003.

7. À sa vingtième session extraordinaire, tenue le 11 avril 2003, le Conseil a examiné le décret du Viet Nam sur la protection des obtentions végétales et il a décidé :

“a) d’aviser le Gouvernement du Viet Nam que le décret incorpore en substance, dans ses principales dispositions, l’essentiel de l’Acte de 1991 mais qu’il nécessite quelques précisions et modifications, comme indiqué dans le document C(Extr.)/20/3, pour être pleinement conforme à l’Acte de 1991; une fois que ces précisions et modifications auront été apportées au décret à la satisfaction du Bureau de l’Union, le Viet Nam pourra déposer son instrument d’adhésion à l’Acte de 1991;

“b) de prier le Bureau de l’Union d’apporter son concours au Gouvernement du Viet Nam pour l’élaboration des précisions et modifications nécessaires et l’établissement d’une traduction plus exacte du décret dans une ou plusieurs langues officielles de l’Union.”

8. À sa trente-septième session ordinaire, tenue le 23 octobre 2003, le Conseil a examiné les lois de l’Islande, de la Jordanie, de l’Ouzbékistan et de Singapour.

9. En ce qui concerne l’Islande, le Conseil a décidé

“a) d’aviser le Gouvernement de l’Islande que la loi incorpore, dans ses principales dispositions, l’essentiel de l’Acte de 1991, mais qu’il convient d’y apporter les modifications indiquées aux paragraphes 9, 11, 12, 21, 23 et 30 du document C/37/17 pour qu’elle soit pleinement conforme à l’Acte de 1991;

“b) que, une fois que ces modifications auront été apportées à la loi, l’Islande pourra déposer son instrument d’adhésion à l’Acte de 1991.”

10. En ce qui concerne la Jordanie, le Conseil a décidé

“a) d’aviser le Gouvernement de la Jordanie que la loi incorpore en substance, dans ses principales dispositions, l’Acte de 1991 et qu’il peut déposer un instrument d’adhésion à l’Acte de 1991;

“b) d’informer en outre le Gouvernement de la Jordanie qu’il peut compléter les textes de sa législation de la manière indiquée aux paragraphes 16 et 21 du document C/37/16 afin qu’il n’y ait pas à invoquer la disposition du code civil.”

11. En ce qui concerne Singapour, le Conseil a décidé

“a) d’aviser le Gouvernement de Singapour que, pour l’essentiel, le projet de loi reprend en substance l’Acte de 1991 mais que des dispositions complémentaires restent à ajouter dans l’article 33 sur les dénominations de variétés, ainsi qu’il ressort des paragraphes 21, 22 et 23 du document C/37/19, et dans l’article 25 sur la déchéance de l’obtenteur, ainsi qu’il ressort du paragraphe 26 du document C/37/19, afin que le projet de loi soit pleinement conforme aux dispositions de l’Acte de 1991;

“b) que, une fois que les dispositions complémentaires susmentionnées auront été incorporées dans la loi, Singapour pourra déposer son instrument d’adhésion à l’Acte de 1991.”

12. En ce qui concerne l’Ouzbékistan, le Conseil a décidé

“a) d’aviser le Gouvernement de l’Ouzbékistan que la loi incorpore en substance, dans ses principales dispositions, l’Acte de 1991 et qu’il peut déposer un instrument d’adhésion à cet acte;

“b) d’inviter en outre le Gouvernement de l’Ouzbékistan à compléter les textes de sa législation, là où cela est apparu nécessaire, de manière à éviter le recours à la disposition constitutionnelle.”

13. Au 31 décembre 2003, la Communauté européenne et l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), ainsi que les 18 États ci-après, avaient entamé la procédure d’adhésion à l’UPOV : Azerbaïdjan, Costa Rica, Égypte, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Honduras, Inde, Islande, Jordanie, Kazakhstan, Maroc, Ouzbékistan, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Tadjikistan, Venezuela, Viet Nam, Zimbabwe. L’OAPI et ses États membres seront en mesure d’adhérer à l’Acte de 1991 lorsque l’annexe X de l’Accord de Bangui révisé, entré en vigueur le 28 février 2001, produira tous ses effets.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

14. Le Conseil a tenu sa vingtième session extraordinaire le 11 avril 2003, sous la présidence de M. Karl Olov Öster (Suède). Il a élu à l’unanimité Mme Enriqueta Molina Macías (Mexique) vice-présidente du Conseil pour un mandat commençant le 11 avril 2003 et prenant fin avec la trente-septième session ordinaire du Conseil, le 23 octobre 2003. Il a examiné la conformité du décret du Viet Nam sur la protection des obtentions végétales avec l’Acte de 1991 de la Convention UPOV. Il a adopté la “Position de l’UPOV concernant la décision VI/5 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB)”.

15. Le Conseil a tenu sa trente-septième session ordinaire le 23 octobre 2003, également sous la présidence de M. Karl Olov Öster. Y ont participé des représentants de 45 États membres de l’Union et des observateurs de 15 États non membres¹ et de 12 organisations internationales².

16. À cette session, le Conseil a pris les principales décisions suivantes :

a) il a renouvelé à l’unanimité la nomination de M. Kamil Idris au poste de secrétaire général de l’UPOV pour la période allant du 1^{er} décembre 2003 au 30 novembre 2009.

b) Il a prolongé à l’unanimité le mandat de M. Rolf Jördens au poste de secrétaire général adjoint de l’UPOV jusqu’au 30 novembre 2006.

¹ Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Ghana, Grèce, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Maroc, Philippines, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Thaïlande, Turquie et Zimbabwe.

² Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), Communauté européenne, Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), Association internationale d’essais de semences (ISTA), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association européenne de semences (*European Seed Association* (ASE)), Association des obtenteurs horticoles européens (AOHE), Fédération internationale des semences (ISF).

c) Il a examiné les lois de l'Islande, de la Jordanie et de l'Ouzbékistan et le projet de loi de Singapour sur la protection des obtentions végétales pour se prononcer sur leur conformité avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

d) Il a adopté l'annexe II du document C/37/20, intitulé "Accès aux ressources génétiques et partage des avantages" en tant que réponse de l'UPOV à la notification du 26 juin 2003 émanant du secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

e) Il a approuvé le rapport du secrétaire général sur les activités de l'Union en 2002 et a pris note du rapport sur les activités menées pendant les neuf premiers mois de 2003.

f) Il a renouvelé à l'unanimité le mandat de la Suisse en tant que vérificateur des comptes de l'UPOV jusqu'à l'année 2007 incluse.

g) Il a approuvé le programme et budget pour l'exercice biennal 2004-2005, y compris le montant des contributions des membres, le plafond proposé des dépenses au titre du budget ordinaire et le nombre total de postes prévu pour le Bureau de l'Union.

h) Aux fins de l'article 41.2) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, il a désigné le russe comme langue dans laquelle le texte officiel de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV doit être établi.

i) Il a élu, pour un mandat de trois ans qui expirera avec la quarantième session ordinaire du Conseil en 2006 :

i) Mme Enriqueta Molina Macías (Mexique), présidente du Conseil, et

ii) M. Doug Waterhouse (Australie), vice-président du Conseil.

j) Il a pris note des documents et des rapports verbaux que les membres et les observateurs ont présentés sur la situation dans les domaines législatif, administratif et technique en ce qui concerne la protection des obtentions végétales.

Comité consultatif

17. Le Comité consultatif a tenu sa soixante-cinquième session le 11 avril 2003, sous la présidence de M. Karl Olov Öster (Suède). Il a pris note d'informations concernant la désignation d'un candidat au poste de directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et procédé à l'examen préliminaire de conformité du décret du Viet Nam sur la protection des obtentions végétales. Il a examiné la situation financière de l'Union. Il a pris note d'éléments nouveaux au Conseil des ADPIC concernant le réexamen de l'article 27.3.b) de l'Accord sur les ADPIC et d'évolutions concernant la diversité biologique, les ressources phytogénétiques et la protection des obtentions végétales. Il a effectué l'examen préliminaire de la "Position de l'UPOV concernant la décision VI/5 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique". Il a pris note d'une proposition tendant à organiser un colloque OMPI-UPOV sur les droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie végétale. Enfin, il a examiné les modalités relatives aux questions concernant les notes d'information de l'UPOV et la présentation de la politique de l'UPOV par le Bureau de l'Union.

18. Le Comité consultatif a tenu sa soixante-sixième session le 22 octobre 2003, également sous la présidence de M. Karl Olov Öster. Il a recommandé au Conseil de nommer M. Kamil Idris pour un deuxième mandat au poste de secrétaire général de l'UPOV et de prolonger le mandat de M. Rolf Jördens au poste de secrétaire général adjoint de l'UPOV. Il a procédé à l'examen préliminaire du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2004-2005 et a souscrit aux propositions visant à créer un groupe consultatif chargé d'étudier les questions financières à long terme de l'Union. Le Comité consultatif a recommandé au Conseil d'adopter l'annexe II du document C/37/20 intitulé "Accès aux ressources génétiques et partage des avantages". Il a effectué l'examen préliminaire de la conformité des lois de l'Islande, de la Jordanie et de l'Ouzbékistan ainsi que du projet de loi de Singapour sur la protection des obtentions végétales. Il est convenu que le Groupe de travail *ad hoc* chargé d'étudier l'incidence des droits d'obteneur devrait poursuivre ses travaux afin de présenter un rapport final à la soixante-neuvième session du comité.

Comité administratif et juridique, Comité technique, groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

19. Le Comité administratif et juridique (CAJ) a tenu ses quarante-septième et quarante-huitième sessions respectivement le 10 avril 2003 et les 21 et 22 octobre 2003. Le Comité technique (TC) a tenu sa trente-neuvième session du 7 au 9 avril 2003. Le lecteur est renvoyé aux documents C/37/9, C/38/9 et C/37/10 respectivement. La vingt et unième session du Groupe de travail technique sur l'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a eu lieu à Tjele (Danemark) du 10 au 13 juin 2003. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa trente-septième session à Roelofarendsveen (Pays-Bas) du 23 au 27 juin 2003. Le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) a tenu sa huitième session à Tsukuba (Japon) du 3 au 5 septembre 2003. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa trente-deuxième session à Tsukuba (Japon) du 8 au 12 septembre 2003. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa trente-sixième session à Niagara Falls (Canada) du 22 au 26 septembre 2003. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa trente-quatrième session à Niagara Falls (Canada) du 29 septembre au 3 octobre 2003.

III. COURS, SEMINAIRES, ATELIERS ET ECHANGES IMPORTANTS

20. Le 31 janvier 2003, le Bureau de l'Union (ci-après dénommé "Bureau") a organisé, à l'intention des professionnels de l'OMPI, une session d'information qui s'est tenue au siège commun des deux organisations, à Genève. Les exposés ont porté sur les principes fondamentaux de la Convention UPOV, la méthodologie de l'examen technique des variétés végétales et l'articulation avec d'autres conventions ou traités internationaux. Une centaine de professionnels ont participé à cette session.

21. Les 6 et 7 février, le Bureau a participé, à la demande du Gouvernement tunisien, à une mission consultative organisée par l'OMPI, qui portait sur différents sujets liés à la propriété intellectuelle. L'UPOV a fourni des informations sur la procédure d'adhésion de la Tunisie à la Convention UPOV, adhésion qui allait prendre effet le 31 juillet 2003.

22. Le 19 février, le Bureau a organisé, au siège de l'OMPI et de l'UPOV, une session d'information à l'intention d'une délégation de la République kirghize dirigée par M. Roman O. Omorov, directeur de l'Office national des sciences et de la propriété intellectuelle, qui a porté sur les éléments nouveaux dans le cadre de l'UPOV et en particulier sur la coopération régionale en Asie centrale.

23. Du 19 au 21 février, le Bureau a participé au Groupe spécial d'experts techniques chargé d'analyser l'impact potentiel des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur les petits agriculteurs et les communautés autochtones et locales et sur les droits des exploitants agricoles, qui s'est réuni au secrétariat de la CDB à Montréal (Canada).

24. Les 6 et 7 mars, le Bureau a participé à une conférence/séminaire sur les résultats pour 2002 et les plans pour 2003 de la Commission d'État de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des obtentions végétales, qui s'est tenue au Ministère russe de l'agriculture, à Moscou. Environ 370 participants inscrits étaient présents, parmi lesquels des membres du Parlement russe, des fonctionnaires nationaux, des représentants des offices de protection des obtentions végétales de six pays, des obtenteurs et des scientifiques. Le programme de cette conférence/séminaire comportait des exposés présentés par les intervenants suivants : M. Belan B. Chamchiev, vice-ministre, Ministère de l'agriculture de la Fédération de Russie, le président de la Commission d'État de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des obtentions végétales, le vice-président de l'Académie russe des sciences agronomiques et l'UPOV. Avant la conférence/séminaire, les fonctionnaires de l'UPOV ont eu des entretiens avec le vice-ministre, M. Chamchiev, et avec des fonctionnaires du Ministère russe de l'agriculture, avec lesquels ils ont examiné des questions financières et différentes formules pour une participation accrue de la Fédération de Russie à des activités techniques. Dans une réunion distincte avec de hauts fonctionnaires de la Commission d'État pour l'examen et la protection des obtentions végétales, une coopération plus poussée entre la Commission d'État et les offices du droit d'obteneur de pays de la Communauté des États indépendants (CEI) a été étudiée. En outre, il a été envisagé d'établir une version russe officielle de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

25. Du 10 au 14 mars a eu lieu à Manille (Philippines) la quatrième réunion technique régionale asiatique sur la protection des variétés végétales, organisée par le Bureau en coopération avec le Département de l'agriculture de la République des Philippines et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon. Outre environ 65 participants des Philippines, elle a réuni 16 participants venus des pays suivants : Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam. L'Institut international de recherche sur le riz (*International Rice Research Institute* (IRRI)) et le Réseau international sur les fruits tropicaux (*International Tropical Fruits Network* (TFNet)) étaient également représentés. Des experts d'Allemagne, du Japon et de la République de Corée ont participé en qualité d'intervenants. La réunion a adopté des conclusions concernant le rôle des réunions techniques régionales asiatiques, qui est de constituer le cadre d'un échange d'informations et d'expériences en matière de protection des obtentions végétales axé sur des principes directeurs d'examen pour des plantes d'intérêt régional. Elle a formulé des observations sur les projets de principes directeurs d'examen pour le ginseng, le manguier, le pommier et le riz, et a recommandé que l'UPOV continue à donner aux experts de la région des occasions de participer à l'élaboration ou à la révision des principes directeurs d'examen de l'UPOV. Elle s'est félicitée de la participation active des

experts de l'IRRI et du TFNet. Elle a en outre pris note de l'offre du Gouvernement du Viet Nam et du Gouvernement du Myanmar d'accueillir des sessions futures.

26. Les 17 et 18 mars a eu lieu à Phnom Penh (Cambodge) un Séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, organisé par le Bureau en coopération avec le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Cambodge, et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon. Un fonctionnaire de la Chine et un fonctionnaire du Viet Nam y ont participé en qualité de conférenciers. Quelque 35 fonctionnaires nationaux du Cambodge ont suivi ce séminaire. Le Gouvernement du Cambodge a fait savoir qu'il avait décidé de fonder son système national de protection des obtentions végétales sur la Convention UPOV. Au cours du séminaire, l'importance de la coopération régionale a été soulignée, plusieurs pays de la région ayant l'intention de mettre en place un système de protection des obtentions végétales conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

27. Le 18 mars, le Bureau a donné une conférence sur la protection des obtentions végétales au cours d'un atelier consacré à de multiples aspects de la législation de propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI au siège de l'OMPI et de l'UPOV à l'intention d'une délégation soudanaise dirigée par S.E. M. Badr Eldin Suleiman, conseiller présidentiel, principal négociateur de l'adhésion du Soudan à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et S.E. M. Ali Osman Yassin, ministre de la Justice. Étant donné que plusieurs membres de la délégation soudanaise avaient participé au séminaire national organisé par l'OMPI à Khartoum en 2002, l'UPOV a pu faire fond sur l'information fournie précédemment au sujet de l'adhésion du Soudan à la convention.

28. Le 20 mars, le Bureau a fait un exposé dans le cadre d'une conférence organisée par *CropLife International*, qui s'est tenue à l'hôtel Président Wilson, à Genève. Il a été suivi par une centaine de représentants de sociétés de biotechnologie végétale, d'associations professionnelles et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

29. Les 20 et 21 mars s'est tenu à Rangoon (Myanmar) un séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, organisé par le Bureau en coopération avec le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation de l'Union du Myanmar et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon. Deux fonctionnaires de la Chine et du Viet Nam y ont participé en qualité de conférenciers. Ce séminaire a été suivi par environ 25 fonctionnaires nationaux du Myanmar et par des représentants d'universités et du Bureau du procureur général. C'était pour le Myanmar le premier forum intégralement consacré à la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV. Il a concouru à l'adoption d'une loi nationale sur la protection des obtentions végétales, à laquelle travaille actuellement le Gouvernement du Myanmar.

30. Les 26 et 27 mars, le Bureau a participé à une réunion du Conseil d'administration de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) à Angers (France).

31. Le 16 avril, le Bureau a présenté un exposé dans le cadre du programme intitulé "La propriété intellectuelle à l'intention des diplomates", organisé par l'Académie mondiale de l'OMPI.

32. Les 29 et 30 avril, le Bureau a participé à un séminaire sous-régional sur la biotechnologie et la propriété intellectuelle, qui était organisé par l'OMPI en coopération avec le Comité des droits de propriété intellectuelle du Ministère de la justice de la République du

Kazakhstan, à Almaty. Une centaine de participants représentant différents organismes publics et institutions scientifiques ou de recherche dans le domaine de la biotechnologie, des micro-organismes ou des collections ainsi que des conseils en brevets étaient présents. L'UPOV a présenté un exposé sur les dimensions juridiques internationales de la protection de la propriété intellectuelle relative aux obtentions végétales. Des fonctionnaires du Ministère de la justice et du Ministère de l'agriculture ont fait part de l'intention du Kazakhstan d'adhérer à la Convention UPOV.

33. Les 27 et 28 mai s'est tenu à Lima (Pérou) un séminaire national sur le droit d'obtenteur, organisé par le Bureau en coopération avec l'Institut national de protection de la concurrence et de la propriété intellectuelle du Pérou (*Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual* (INDECOPI)). Il a été suivi par environ 70 participants, pour l'essentiel des fonctionnaires nationaux, conseils en brevets, représentants de l'industrie semencière et experts de centres nationaux de recherche ou d'universités. Le Pérou a une législation sur le droit d'obtenteur qui correspond pour une large part aux dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. L'objectif était d'expliquer les avantages de l'adhésion à la Convention UPOV. Des fonctionnaires de Colombie et de l'OCVV ont participé à ce séminaire en qualité d'intervenants.

34. Le 6 juin, lors d'un séminaire intermédiaire interrégional de l'OMPI sur la propriété industrielle, qui se tenait au siège de l'OMPI et de l'UPOV, le Bureau a fait un exposé sur la protection des obtentions végétales dans un cadre international. Quelque 70 fonctionnaires de pays en développement étaient présents.

35. Du 7 au 11 juin, le Bureau a participé à Bangalore (Inde) au Congrès mondial sur les semences – *World Seed Congress 2003* – organisé par la Fédération internationale des semences (ISF). Le congrès mondial de l'ISF a été pour l'UPOV une excellente occasion de débattre avec des utilisateurs du système UPOV. Parmi de nombreuses autres questions pertinentes, la coexistence du brevet et du droit d'obtenteur ainsi que l'accès aux ressources phylogénétiques à des fins d'amélioration variétale sont apparus comme des questions présentant une importance particulière pour la profession. Le congrès a aussi été l'occasion d'entretiens avec des responsables indiens au sujet de la protection des variétés végétales en Inde.

36. Le Bureau a participé en qualité d'intervenant à un cours de formation organisé par le Centre néerlandais pour les ressources génétiques à Wageningen du 9 au 20 juin. L'UPOV a été invitée à intervenir le deuxième jour du cours, pour présenter une "Introduction générale à l'UPOV". Sa contribution a consisté en plusieurs exposés avec séance de questions-réponses et une session par groupes, cette dernière étant consacrée au "privilège de l'agriculteur".

37. Du 16 au 20 juin, le Bureau a assuré, en coopération avec les offices de protection des variétés végétales de Suisse, de France et des Pays-Bas et l'OCVV, et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, un voyage d'étude au Bureau de l'Union ainsi qu'à Berne, Angers et Wageningen, auquel ont participé quatre experts venant respectivement du Cambodge, de la République démocratique populaire lao, du Myanmar et du Viet Nam et deux fonctionnaires nationaux de Singapour. Ce voyage d'étude avait pour but de contribuer à la mise en place de systèmes nationaux de protection des obtentions végétales dans ces pays et d'encourager la coopération régionale.

38. Le 19 juin, le Bureau a fait un exposé dans le cadre du programme “*Master of Intellectual Property Law*” organisé par l’Université de Turin et l’Académie mondiale de l’OMPI.

39. Du 30 juin au 11 juillet, le Bureau a organisé, en coopération avec le Ministère espagnol de l’agriculture, de la pêche et de l’alimentation, le troisième programme de formation à la protection des obtentions végétales pour les pays ibéro-américains, qui s’est déroulé dans différentes villes d’Espagne et qui était cofinancé par l’OMPI. Y ont participé, à raison d’un par pays, des représentants des 19 pays ibéro-américains ci-après, dont la participation était financée par l’UPOV, l’OMPI et le Gouvernement espagnol : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela. Dix autres participants de pays d’Amérique latine, dont la participation était financée par leur gouvernement, un participant de France et 10 participants d’Espagne ont également suivi ce cours de formation. Le programme était axé sur l’examen technique des nouvelles variétés de végétaux et a comporté la visite de stations d’essai, avec une séance de questions-réponses à la fin de chaque visite. Des rapports sur les différents pays ont permis de constater l’avancée du droit d’obtenteur dans la région.

40. Les 2 et 3 juillet, le Bureau a participé à la Réunion extraordinaire 2003 de l’Association internationale d’essais de semences (ISTA) qui a eu lieu à Zurich (Suisse).

41. Le 4 juillet, au siège de l’OMPI et de l’UPOV, le Bureau a organisé à l’intention d’une délégation du Tadjikistan, dirigée par M. Inom Takirov, directeur du Centre national des brevets et de l’information, une session d’information sur les principes fondamentaux de la Convention UPOV et sur la procédure d’adhésion.

42. Du 7 au 15 juillet, le Bureau a participé à la cinquième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l’OMPI, qui s’est tenue à Genève (Suisse). Pendant cette session, le Comité intergouvernemental a délibéré des orientations futures des travaux de l’OMPI concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Il a été demandé à l’Assemblée générale de l’OMPI de décider d’un mandat pour l’exercice biennal 2004-2005.

43. Du 26 juillet au 2 août, le Bureau a participé à une mission consultative au Cameroun et au Sénégal, organisée à la demande de l’OAPI et du Groupe d’étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) (France) et avec leur coopération. Cette mission s’inscrivait dans le programme d’assistance à l’OAPI que l’UPOV exécute en coopération avec le Gouvernement français et qui comprend les éléments suivants : un séminaire régional sur la protection des variétés végétales, tenu à Dakar en 2001; la formation en France d’administrateurs de l’OAPI à la protection des obtentions végétales, activité réalisée en 2002; l’identification et l’évaluation de futurs centres techniques d’examen des variétés végétales dans le cadre de l’OAPI, activité réalisée en 2002 et 2003; la formation pratique d’experts techniques à l’examen des variétés pour le printemps ou l’été 2004 en France. Le but de ce programme est de permettre à l’OAPI de faire fonctionner, dès que possible, un système régional de protection des obtentions végétales fondé sur la Convention UPOV.

44. Du 28 août au 5 septembre, le Bureau a présenté des exposés dans le cadre du cours de formation sur la protection des obtentions végétales, organisé par l’Agence japonaise de coopération internationale (JICA) à Tsukuba (Japon).

45. Le 30 septembre, le Bureau a participé à une réunion du Comité de la propriété intellectuelle de l'ISF, qui s'est tenue à Londres.
46. Le 1^{er} octobre, M. Akil A. Azimov, directeur général de l'Office d'État des brevets de la République d'Ouzbékistan, s'est rendu au siège du Bureau pour examiner les mesures à prendre en vue de l'adhésion de l'Ouzbékistan à la Convention UPOV.
47. Le 1^{er} octobre, Mme Tsonka Ivanova Taushanova, présidente de l'Office des brevets de la République de Bulgarie, s'est rendue au siège du Bureau afin d'examiner les activités possibles pour faire mieux connaître les avantages de la protection des obtentions végétales en Bulgarie.
48. Le 2 octobre, M. Shigeki Koyama, deuxième secrétaire de la Mission permanente du Japon, s'est rendu au siège du Bureau pour examiner notamment des questions liées aux fonds fiduciaires japonais.
49. Le 7 octobre, M. Ikteder Ahmed, secrétaire de la Commission juridique du Bangladesh, s'est rendu au siège du Bureau pour discuter des principes fondamentaux de la Convention UPOV. En tant qu'organe chargé d'élaborer la législation du Bangladesh, la Commission juridique a aussi souhaité participer directement à l'élaboration de la législation sur la protection des obtentions végétales.
50. Le 24 octobre s'est tenu, au siège de l'UPOV et de l'OMPI à Genève, un colloque sur les droits de propriété intellectuelle et la biotechnologie organisé par le Bureau en coopération avec l'OMPI. Le colloque a été ouvert et présidé par M. Alejandro Jara, ambassadeur et représentant permanent du Chili à la Mission permanente à Genève. Quatorze intervenants ont présenté des exposés. Quelque 200 participants étaient présents, dont des représentants de gouvernements et d'organisations internationales, des universitaires et des experts juridiques ainsi que des sociétés travaillant dans le domaine de la biotechnologie et de l'amélioration des plantes.
51. Les 27 et 28 octobre, le Bureau a participé à la réunion annuelle 2003 de l'Association européenne de semences (*European Seed Association (ESA)*), qui s'est tenue à Bruxelles.
52. Le 3 novembre, un représentant de l'UPOV a été reçu par M. Stojan Jevtic, ministre de l'agriculture et de la gestion de l'eau de Serbie-et-Monténégro (ex-République fédérale de Yougoslavie). La structure constitutionnelle de ce pays et ses répercussions sur la coopération avec l'UPOV et l'adhésion de cet État à la Convention UPOV ont été examinées.
53. Les 3 et 4 novembre, le Bureau a participé à la troisième réunion annuelle de l'*Eastern European Seed Network (EESNET)*, qui s'est tenue à Belgrade, et a fait un exposé sur la situation actuelle et les incidences de la protection des obtentions végétales.
54. Le 5 novembre, le Bureau a participé à un séminaire organisé par l'OCVV à Angers (France) pour marquer la première participation des représentants des 10 nouveaux États membres de l'Union européenne à une session ordinaire du Conseil d'administration de l'OCVV.
55. Les 5 et 6 novembre, le Bureau a participé, en qualité d'observateur, à une session du Conseil d'administration de l'OCVV qui s'est tenue à Angers (France).

56. Le 7 novembre, un entretien téléphonique a eu lieu entre le Bureau et M. Amar Tahiri, chef du Service du contrôle des semences et plants au Ministère de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts à Rabat, au sujet de la participation de ce dernier, en qualité de conférencier, à un séminaire organisé conjointement par l'OMPI et l'Organisation arabe pour le développement agricole (*Arab Organization for Agricultural Development* (AOAD)) au Bahreïn. Le Bureau a transmis à M. Tahiri des documents et des exposés sur la protection des obtentions végétales qu'il a utilisés pour son exposé au Bahreïn.
57. Le 11 novembre, le Bureau a informé les experts de l'OMPI des résultats importants des sessions du Conseil et des comités de l'UPOV qui se sont tenues en octobre 2003.
58. Le 11 novembre, le Bureau a présenté un exposé à l'Académie mondiale de l'OMPI dans le cadre d'un cours de formation sur les questions pratiques de propriété intellectuelle touchant aux entreprises.
59. Le 17 novembre, le Bureau a visité, en compagnie de M. Bart Kiewiet, président de l'OCVV, une pépinière d'*Euphorbia lactea*, au nord de Bangkok, où ils ont rencontré des agriculteurs et des obtenteurs qui ont demandé au Département de l'agriculture du Gouvernement de la Thaïlande de faire opposition à six demandes de droit d'obteneur déposées auprès de l'OCVV. M. Kiewiet a expliqué le statut des demandes et les procédures de l'OCVV en ce qui concerne les oppositions.
60. Les 18 et 19 novembre, le Bureau a participé à la réunion annuelle de l'OCVV avec des représentants des services d'examen de l'office, réunion qui était consacrée à des questions techniques sur la conduite de l'examen des variétés et qui s'est tenue au siège de l'OCVV à Angers (France).
61. Les 18 et 19 novembre également, le Bureau a participé au congrès annuel (*Asian Seed 2003*) de l'Association des semenciers d'Asie et du Pacifique (*Asia & Pacific Seed Association* (APSA)), qui s'est tenu à Bangkok. À la session du Comité permanent sur les droits de propriété intellectuelle de l'APSA, l'UPOV a présenté un exposé sur la "situation de la protection des obtentions végétales dans la région Asie et Pacifique" et a présidé une session plénière consacrée aux rapports techniques. Un stand UPOV a été installé dans le centre d'expositions accueillant le congrès et de nombreux délégués s'y sont arrêtés.
62. Le 19 novembre, le Bureau a organisé à Bangkok, en coopération avec le Département de l'agriculture de la Thaïlande et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, auquel une trentaine de fonctionnaires du Département de l'agriculture, d'obteneurs et de producteurs ont participé. M. Bart Kiewiet, président de l'OCVV, et un représentant du Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS) (France) étaient également présents. Les participants ont convenu que la protection des obtentions végétales sur la base de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV était bénéfique pour les obtenteurs et les agriculteurs des pays en développement. Ils ont exprimé le souhait de participer davantage aux activités de l'UPOV, en particulier dans le domaine technique.
63. Lors d'une autre réunion qui s'est aussi tenue le 19 novembre, M. Somsak Singholga, directeur général du Département de l'agriculture au Ministère de l'agriculture et des coopératives de la Thaïlande, a exprimé l'intention de mettre en œuvre la protection des obtentions végétales de façon efficace en Thaïlande.

64. Les 20 et 21 novembre, le Bureau a organisé à Singapour, en coopération avec le Bureau de la propriété intellectuelle de Singapour et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Un expert chinois a participé au séminaire en tant que conférencier. Une trentaine d'experts du Service agro-alimentaire et vétérinaire, de cabinets juridiques et d'organismes de sélection végétale y ont également participé. Mme Liew Woon Yin, directrice générale de l'IPOS, était présente pour une partie du séminaire. Il a été constaté que, bien que l'agriculture représente une branche mineure des activités économiques du pays, Singapour possède un secteur biotechnologique considérable, susceptible de déboucher sur une industrie de sélection végétale de pointe, en particulier dans les plantes ornementales.

65. Les 24 et 25 novembre, le Bureau a organisé à Vientiane, en coopération avec le Ministère de l'agriculture et des forêts de la République démocratique populaire lao et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Le séminaire a été ouvert et présidé par M. Viratanh Phannourath, directeur général du Département de l'agriculture au Ministère de l'agriculture et des forêts de la République démocratique populaire lao. Une quarantaine d'experts du gouvernement et de centres de recherche y ont participé. Des spécialistes venant du Cambodge, de Chine, de France et du Viet Nam ont présenté des exposés. Les participants ont adopté des conclusions qui soulignent l'importance d'une protection efficace des obtentions végétales pour le développement économique, ainsi que les avantages de la coopération régionale.

66. Les 29 et 30 novembre s'est tenu à Karaj (République islamique d'Iran) un séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, organisé par le Bureau en coopération avec le Ministère de l'agriculture de l'Iran et le Centre international de recherche agricole dans les régions arides (*International Center for Agricultural Research in the Dry Areas (ICARDA)*). Le séminaire a été ouvert par M. Majid Dehghan-Shoar, directeur général du Bureau des organisations internationales et régionales du Ministère de l'agriculture de l'Iran. Une cinquantaine d'experts et de scientifiques, dont un grand nombre travaillent pour le service de la recherche agricole et de l'éducation du ministère, y ont participé. Les exposés présentés par les intervenants iraniens ont illustré les activités de haut niveau qui sont menées en matière de sélection végétale et le rôle potentiel que peut jouer la protection des obtentions végétales dans la poursuite et le renforcement de ces activités.

67. Le 30 novembre, le Bureau a organisé à Karaj (République islamique d'Iran) une réunion sur la coopération future avec l'Institut du droit d'obteneur et de la certification des semences de la République islamique d'Iran, récemment créé, et l'ICARDA. L'institut doit être considéré comme un coordonnateur en Iran pour les questions touchant l'UPOV.

68. Le 18 décembre, le Bureau a organisé au siège de l'OMPI et de l'UPOV une réunion avec des représentants de l'OCVV et de l'OMPI sur la coopération en vue de la mise en place d'une base de données des obtentions végétales.

IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS

69. En ce qui concerne les relations avec les États et les organisations, une grande partie des activités du Bureau a consisté en des services de conseil et d'assistance concernant la législation sur la protection des obtentions végétales et la procédure d'adhésion à la Convention pour des membres potentiels de l'Union ou des membres de l'Union ayant l'intention d'adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention. Le Bureau a présenté des observations écrites ou orales, effectué des visites auprès des administrations nationales ou reçu des représentants des États concernés afin de donner les avis nécessaires. Dans cette perspective, le Bureau a eu des contacts avec les pays suivants : Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Burundi, Cambodge, Costa Rica, Égypte, El Salvador, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kazakhstan, Liban, Lituanie, Malaisie, Maurice, Mongolie, Myanmar, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Serbie-et-Monténégro, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande et Viet Nam.

70. Le Bureau a rencontré des représentants d'organisations internationales en vue de coordonner les activités ou d'expliquer la position de l'UPOV. Le débat en cours sur la diversité biologique, les ressources phytogénétiques et les savoirs traditionnels a particulièrement retenu l'attention. Le Bureau a participé à l'examen de ces questions avec le Secrétariat de la CDB, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO (CRGAA), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, l'AOAD et le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC). Le Bureau a maintenu des contacts étroits avec l'OCVV et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

71. Le Bureau a fourni une interprétation des dispositions de la Convention à des membres de l'Union et à des particuliers.

72. Le Bureau de l'Union a rencontré régulièrement les associations professionnelles afin de suivre les progrès enregistrés dans l'application pratique de la protection des obtentions végétales aux niveaux mondial et régional. Ont eu lieu en particulier des réunions avec l'ISF et la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), ainsi qu'avec l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA), l'Association des semenciers d'Asie et du Pacifique (APSA), l'ESA et la Fédération latino-américaine des semences (FELAS).

V. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'UPOV EN 2003

73. Les résultats obtenus par l'UPOV à la fin de l'exercice biennal 2002-2003 dans le cadre des travaux du Conseil, de ses organes subsidiaires et du Bureau sont résumés dans l'annexe II du présent document. On trouvera dans l'annexe III un aperçu des missions effectuées par les fonctionnaires du Bureau.

VI. PUBLICATIONS

74. Le Bureau a publié :

a) deux numéros de “*Plant Variety Protection*”, qui se compose de la Gazette et de la Newsletter de l’UPOV;

b) des éditions mises à jour, pour chaque événement touchant à la composition de l’Union, du dépliant contenant des informations sur l’UPOV et la protection des obtentions végétales en français, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe;

c) six CD-ROM mis à jour dans la série constituant la base de données centrale de l’UPOV (“*UPOV-ROM Plant Variety Database*”);

d) la version électronique (www.upov.int, rubrique “Actualités et événements”) des actes du Colloque OMPI-UPOV sur les droits de propriété intellectuelle et la biotechnologie (Genève, 24 octobre 2003), disponible en français, anglais et espagnol.

75. *Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.*

[L’annexe I suit]

ANNEXE I

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION
(31 décembre 2003)

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 25 juin 1998	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 25 juillet 1998
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1 ^{er} février 1989 20 décembre 1999	- - 1 ^{er} mars 1989 20 janvier 2000
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 -	- - 14 juillet 1994 -
Bélarus	- - - -	- - - 5 décembre 2002	- - - 5 janvier 2003
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -
Bolivie	- - - -	- - 21 avril 1999 -	- - 21 mai 1999 -

¹ *Première ligne* : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ("Acte de 1961")

Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972

Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978

Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991

² de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

C/38/2
Annexe I, page 2

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Brésil	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Bulgarie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 -	- - 4 mars 1991 -
Chili	- - - -	- - 5 décembre 1995 -	- - 5 janvier 1996 -
Chine	- - - -	- - 23 mars 1999 -	- - 23 avril 1999 -
Colombie	- - - -	- - 13 août 1996 -	- - 13 septembre 1996 -
Croatie	- - - -	- - - 1 ^{er} août 2001	- - - 1 ^{er} septembre 2001
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 26 avril 1996	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 24 avril 1998
Équateur	- - - -	- - 8 juillet 1997 -	- - 8 août 1997 -
Espagne	- - - 19 mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - -	18 mai 1980 18 mai 1980 - -
Estonie	- - - -	- - - 24 août 2000	- - - 24 septembre 2000

C/38/2
Annexe I, page 3

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
États Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 22 janvier 1999	- - 8 novembre 1981 22 février 1999
Fédération de Russie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 20 juin 2001	- - 16 avril 1993 20 juillet 2001
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 1 ^{er} décembre 2002	- - 16 avril 1983 1 ^{er} janvier 2003
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 24 avril 1998
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1 ^{er} juin 1977 1 ^{er} juin 1977 28 avril 1986 -	1 ^{er} juillet 1977 1 ^{er} juillet 1977 28 mai 1986 -
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 24 novembre 1998	- - 3 septembre 1982 24 décembre 1998
Kenya	- - - -	- - 13 avril 1999 -	- - 13 mai 1999 -
Kirghizistan	- - - -	- - - 26 mai 2000	- - - 26 juin 2000

C/38/2
Annexe I, page 4

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Lettonie	- - - -	- - - 30 juillet 2002	- - - 30 août 2002
Lituanie	- - - -	- - - 10 novembre 2003	- - - 10 décembre 2003
Mexique	- - 25 juillet 1979 -	- - 9 juillet 1997 -	- - 9 août 1997 -
Nicaragua	- - -	- - 6 août 2001 -	- - 6 septembre 2001 -
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Panama	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Paraguay	- - - -	- - 8 janvier 1997 -	- - 8 février 1997 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 14 octobre 1996	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 24 avril 1998
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 15 juillet 2003-	- - 11 novembre 1989 15 août 2003
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -

C/38/2
Annexe I, page 5

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
République de Corée	- - -	- - - 7 décembre 2001	- - - 7 janvier 2002
République de Moldova	- - -	- - - 28 septembre 1998	- - - 28 octobre 1998
République tchèque ³	- - - -	- - - 24 octobre 2002	- - 1 ^{er} janvier 1993 24 novembre 2002
Roumanie	- - - -	- - - 16 février 2001	- - - 16 mars 2001
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1 ^{er} juillet 1980 24 août 1983 3 décembre 1998	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 3 janvier 1999
Slovaquie ³	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Slovénie	- - - -	- - - 29 juin 1999	- - - 29 juillet 1999
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1 ^{er} décembre 1982 18 décembre 1997	17 décembre 1971 11 février 1977 1 ^{er} janvier 1983 24 avril 1998
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 -	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 -
Tunisie	- - - -	- - - 31 juillet 2003	- - - 31 août 2003

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

C/38/2
Annexe I, page 6

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Trinité-et-Tobago	- - - -	- - 30 décembre 1997 -	- - 30 janvier 1998 -
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 -	- - 3 novembre 1995 -
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -

Total : 54 membres

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'UPOV EN 2002 ET 2003

(présentés selon la structure du programme et budget
pour l'exercice biennal 2002-2003 – document C/35/4)

Sous-programme UV.2 : Amélioration des services fournis aux Parties contractantes / mise en place d'un système efficace de protection des obtentions végétales

Dans les domaines juridique et administratif, ainsi que dans le domaine technique, l'Union a élaboré un nombre considérable de documents de base qui permettent de faire mieux comprendre les dispositions de la Convention et de favoriser leur mise en œuvre de manière efficace et harmonisée à l'échelon international et, par conséquent, d'améliorer encore la qualité de la protection et d'en réduire le coût au niveau national ou régional. Ces documents sont notamment des conseils juridiques concernant des projets de législation et des documents sur des questions juridiques et techniques, y compris des principes directeurs d'examen et de nouvelles méthodes d'examen des variétés.

<u>Objectifs :</u>	<ul style="list-style-type: none"> – maintenir et améliorer la qualité de la protection assurée par le système de l'UPOV; – jeter et développer les bases juridiques et techniques de la coopération internationale en fonction d'une conception harmonisée de la protection des obtentions végétales selon l'Acte de 1991 de la convention
--------------------	---

1. Plus grande harmonisation au niveau international de la mise en œuvre de la Convention UPOV : proposition au Conseil de l'UPOV - ou adoption par cette instance, ou approbation par ses comités - de directives administratives et juridiques concernant la mise en œuvre de la Convention UPOV :

- Note d'information intitulée "La notion d'obtenteur et de notoriété", adoptée par le Conseil le 19 avril 2002 (document C(Extr.)/19/2)
- Note d'information sur la décision VI/5 de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD COP-6) concernant les répercussions sur la propriété intellectuelle des technologies de réduction de l'utilisation des ressources génétiques (GURT), adoptée par le Conseil le 11 avril 2003 (annexe II du document C(Extr.)/20/5)
- Réponse de l'UPOV au secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur "l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages", adoptée par le Conseil le 23 octobre 2003 (annexe III du document C/37/21)
- Document intitulé "Questions particulières concernant l'interface entre brevet et droit d'obtenteur", établi pour plus ample examen (document CAJ/46/2)
- Directives administratives et juridiques concernant l'utilisation de matériel fourni aux fins de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (documents TC/38/14-CAJ/45/5 et CAJ/46/4)

- Directives administratives et juridiques concernant la protection des variétés hybrides par la protection des lignées parentales (document CAJ/46/6)
 - Directives administratives et juridiques concernant la notion “de variété essentiellement dérivée” dans l’obtention de variétés ornementales (document CAJ/46/7)
 - Recommandations visant à garantir l’indépendance des centres d’examen DHS qui mènent des activités d’amélioration des plantes ou qui sont associés à de telles activités (document CAJ/48/2 – en cours d’examen)
2. *Plus grande harmonisation au niveau international des particularités techniques applicables à l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité des nouvelles variétés : proposition au Conseil de l’UPOV ou à ses comités - ou adoption par ces instances - de principes directeurs techniques pour la conduite de l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité des nouvelles variétés :*
- “Introduction générale à l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité et à l’harmonisation des descriptions des obtentions végétales”, adoptée par le Conseil sous la cote TG/1/3
 - Établissement de documents connexes à l’Introduction générale (documents TGP) en cours (document TC/40/5)
 - Adoption de 47 principes directeurs d’examen
 - Tenue de 10 sessions des groupes de travail techniques, d’une session du BMT et d’un atelier sur le traitement des données
 - Organisation d’ateliers préparatoires pour toutes les sessions des groupes de travail techniques
3. *Examen du rôle de la publication des descriptions variétales :*
- Mise en œuvre du projet élaboré par le Comité administratif et juridique (CAJ)
 - Utilisation du questionnaire par le CAJ pour recenser les questions administratives, juridiques et financières à examiner
 - Le Comité technique et les groupes de travail techniques ont commencé des études types sur huit plantes
4. *Plus grande harmonisation au niveau international des dénominations variétales : proposition au Conseil de l’UPOV, ou adoption par celui-ci, de principes directeurs actualisés de l’UPOV en ce qui concerne les dénominations variétales :*
- Deuxième, troisième, quatrième et cinquième réunions du Groupe de travail *ad hoc* sur les dénominations variétales en 2002 et en 2003. Examen de différentes versions du projet de notes explicatives relatives à l’article 20 de

l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Proposition de révision de la liste des classes aux fins de la dénomination variétale actuellement à l'examen.

- Élaboration et diffusion de questionnaires concernant les dénominations variétales
- Coordination avec l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) dans le cadre de la participation des groupes de travail respectifs
- Programme visant à améliorer l'efficacité de la base de données UPOV-ROM (TC/39/14-CAJ/47/5) (voir le document TC/40/6-CAJ/49/4)

Actualisation et publication de la base de données UPOV-ROM (bimestrielle)

5. *Amélioration de la diffusion de l'information auprès des membres :*

a) *Mise à disposition des documents de l'UPOV sur le site Web*

- Utilisation croissante de la zone d'accès restreint

b) *Mise au point de la base de données GENIE*

(voir le document CAJ/48/4)

Sous-programme UV.3 : Extension du champ d'application de la protection des obtentions végétales

L'Union a aidé l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et un certain nombre d'États à mettre en place un système de protection des obtentions végétales conformément aux dispositions de la Convention UPOV. Elle a également fourni des conseils à des gouvernements, principalement de pays en développement et de pays en transition vers une économie de marché, en ce qui concerne l'adoption d'une législation pertinente.

<u>Objectifs :</u>	<ul style="list-style-type: none">– aider les gouvernements à mettre en place des systèmes efficaces de protection des droits d'obtenteur;– aider les gouvernements, en particulier ceux des pays en développement et des pays en transition vers une économie de marché, à élaborer et à adopter une législation conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
--------------------	---

1. *Adoption, par un nombre croissant d'États, d'une base juridique pour la protection des obtentions végétales conformément au système de l'UPOV :*

a) *Nombre de commentaires sur les lois et règlements d'application (y compris la procédure d'adhésion)*

- Commentaires : Argentine, Arménie, Australie (double système), Bahreïn, Bélarus, Cambodge, Colombie, Costa Rica, Égypte, Ghana, Inde, Iran (République islamique d'), Islande, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Maurice, Nicaragua, Ouzbékistan, Philippines, Pologne, République de Corée,

République démocratique populaire lao, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Tunisie, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Yémen, Zambie.

b) *Commentaires sur les lois et règlements d'application qui ont été pris en considération par les États (y compris des conseils concernant la procédure d'adhésion)*

– Argentine, Bélarus, Colombie, Ghana, Islande, Lettonie, Lituanie, Maurice, République de Corée, Singapour, Tadjikistan, Tunisie, Turquie, Ukraine.

2. *Expansion du système de l'UPOV :*

a) *Nombre d'États membres de l'Union :*

– Cinq pays sont devenus membres de l'Union (Bélarus, Lettonie, Lituanie, Tunisie et République de Corée)

b) *Adhésion de membres à l'Acte de 1991 de la Convention :*

– Trois membres de l'Union ont adhéré à l'Acte de 1991 (Hongrie, Pologne et République tchèque)

c) *Espèces pour lesquelles une protection est offerte :*

- Quatre membres ont étendu la protection à toutes les espèces
- Trente-quatre membres protègent désormais toutes les espèces
- Neuf membres ont étendu la liste des espèces qu'ils protègent

(voir le document C/37/6).

3. *Renforcement de la coopération internationale et de la spécialisation dans la protection des obtentions végétales :*

a) *Nombre d'accords bilatéraux et régionaux sur la protection des obtentions végétales*

– Accords de coopération en ce qui concerne l'examen des variétés : voir le document C/37/5

b) *Publication d'informations sur l'expérience acquise en matière d'examen DHS*

– Expérience acquise en matière d'examen des variétés : voir le document TC/40/4

4. *Mesures d'encouragement pour le développement de l'agriculture et de l'ensemble de l'économie des États concernés :*

a) *Nombre de titres octroyés*

- 7 418 en 2002 (les chiffres pour 2003 seront disponibles en octobre 2004)

(voir le document C/37/7)

b) *Nombre de titres en vigueur*

- 51 106 en 2002 (les chiffres pour 2003 seront disponibles en octobre 2004)

(voir le document C/37/7)

c) *Étude des conséquences*

- Résultats préliminaires du Groupe de travail *ad hoc* chargé d'étudier les conséquences des droits d'obtenteur (octobre 2003).

5. *Mise en œuvre de la protection des obtentions végétales :*

a) *Nombre d'activités de formation entreprises/mises en œuvre*

Activités de formation entreprises par le Bureau et mises en œuvre par les membres de l'Union :

- Formation d'administrateurs de l'OAPI en France
- Formation d'experts cambodgiens et vietnamiens à l'Office fédéral des obtentions végétales de Hanovre (Allemagne)
- Voyage d'étude d'experts du Cambodge, du Myanmar, de la République démocratique populaire lao, de Singapour et du Viet Nam auprès de services de protection des obtentions végétales en Europe

Activités de formation organisées par l'UPOV :

- Troisième cours de formation sur la protection des obtentions végétales à l'intention des pays ibéro-américains en Espagne
- Atelier du TWC sur la gestion des données à Texcoco (Mexique)
- Deux séminaires nationaux à Phnom Penh (Cambodge)
- Séminaire national à Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam)
- Séminaire de formation à Erevan (Arménie)
- Séminaire de formation à Kyiv (Ukraine)
- Séminaire de formation à Tachkent (Ouzbékistan)
- Séminaire de formation à Port-of-Spain (Trinité-et-Tobago)
- Quatre séminaires itinérants à Cuttack, Hyderabad, New Delhi, Pune (Inde)
- Troisième réunion technique régionale asiatique à Séoul (République de Corée)
- Quatrième réunion technique régionale asiatique à Manille (Philippines)
- Séminaire national à Suva (Fidji)
- Séminaire national à Khartoum (Soudan)

- Séances d'information lors de la session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO (CRGAA)
- Quatre réunions d'information tenues au cours de la quatrième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore à Genève
- Séminaire national à Yangon (Myanmar)
- Séminaire national à Vientiane (République démocratique populaire lao)
- Séminaire national à Bangkok (Thaïlande)
- Séminaire national à Singapour
- Séminaire national à Téhéran (République islamique d'Iran)
- Séminaire national à Lima (Pérou)

Aidée par l'UPOV, l'OAPI a cerné les centres potentiels d'examen des variétés :

- Évaluation de centres d'examen pour l'OAPI au Cameroun et au Sénégal

L'UPOV a présenté des exposés :

- lors d'une séance d'information à l'intention d'une délégation vietnamienne à Genève
- lors d'un séminaire sur la protection des formes de vie au Guatemala
- lors du XVIII^e séminaire panaméricain sur les semences à Santa Cruz (Bolivie)
- lors d'une séance d'information à l'intention d'une délégation tadjike à Genève
- lors d'une mission consultative OMPI-UPOV à Tunis (Tunisie)
- lors d'une séance d'information à l'intention d'une délégation kirghize à Genève
- lors d'un séminaire sous-régional de l'OMPI à Almaty (Kazakhstan)
- lors du Congrès mondial sur les semences de 2003 à Bangalore (Inde)
- lors d'un séminaire interrégional de l'OMPI sur la propriété industrielle à Genève
- lors d'un atelier de l'OMPI à l'intention d'une délégation soudanaise à Genève
- lors d'un cours de formation au Centre néerlandais pour les ressources génétiques de Wageningen (Pays-Bas)
- dans le cadre du programme "*Master of Intellectual Property Law*" organisé par l'Université de Turin et l'Académie mondiale de l'OMPI en 2002 et en 2003 à Genève
- lors d'une visite d'étude d'experts chinois à Genève
- lors d'un atelier sur la biodiversité à Oulan-Bator (Mongolie)
- lors d'un cours de formation sur la protection des obtentions végétales organisé par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) à Tokyo et à Tsukuba (deux cours)
- lors d'un atelier sur la protection des obtentions végétales à l'Université Aoyama Gakuin de Tokyo
- dans le cadre de la Société de techno-innovation pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche à Tokyo
- dans le cadre de l'Académie mondiale de l'OMPI à Genève (cinq cours)
- lors d'un cours de formation sur la protection des obtentions végétales à Wageningen (Pays-Bas)
- lors d'ateliers sur l'amélioration des obtentions végétales en Fédération de Russie, au Kirghizistan, en Serbie-et-Monténégro et au Tadjikistan
- lors d'un atelier sur la propriété intellectuelle à l'Université de Colima (Mexique)

- lors d’ateliers sur la biodiversité, l’amélioration des obtentions végétales, etc., organisés en Côte d’Ivoire, en Éthiopie, au Nigéria, au Sénégal et en Zambie
 - lors d’une conférence-séminaire du Ministère de l’agriculture à Moscou
 - lors d’une conférence de *CropLife International* à Genève
- b) *Principes de l’apport d’une formation et d’une assistance (par exemple au moyen de l’enseignement à distance)*
- Les travaux ont commencé (un premier projet existe). Élaboration de modules d’enseignement à distance. La question de la méthode à appliquer donne lieu à des entretiens avec l’Académie mondiale de l’OMPI.
 - Les exposés et notes d’information normalisés de l’UPOV ont été mis à jour et peuvent être obtenus sur demande.
 - Documents et lettres types donnant des indications sur la procédure d’adhésion à la Convention UPOV

Sous-programme UV.4 : Relations extérieures

L’UPOV est maintenant mieux connue du public. Des organisations intergouvernementales, telles que l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l’Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Conseil de l’Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC) en particulier, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Comité du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture, ont invité l’UPOV à apporter une contribution. Des associations professionnelles internationales ont intensifié leurs contacts avec l’UPOV. Des accords internationaux bilatéraux sur le commerce font mention de l’UPOV. Le rôle et les activités de l’UPOV sont mieux compris. L’image de marque de l’UPOV est meilleure, notamment grâce à l’amélioration de son site Web qui a suscité un intérêt croissant.

<u>Objectifs</u> :	<ul style="list-style-type: none">– faire mieux connaître l’UPOV et renforcer son influence;– conserver l’attractivité du système de l’UPOV;– faire mieux comprendre le rôle de l’UPOV et ses activités;– valoriser l’image de marque de l’UPOV.
--------------------	---

1. Reconnaissance par les organisations intéressées de l’importance du système de l’UPOV :

- a) *Nombre d’occasions où l’UPOV est invitée à participer à des réunions d’organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales ou à y présenter des exposés :*
- Conseil des ADPIC (OMC), CDB, Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l’OMPI, Comité du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture, FAO, OCDE, Association

internationale d'essais de semences (ISTA), Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GCRAI), Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), Institut international de recherche sur le riz (IRRI), Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), Service consultatif central relevant du Service international pour la recherche agricole nationale (ISNAR), Commission de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni

- Colloque OMPI-UPOV sur la coexistence des brevets et du droit d'obtenteur dans la promotion des innovations biotechnologiques (octobre 2002), Colloque OMPI-UPOV sur les droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie végétale (octobre 2003)
- Dix invitations émanant d'associations internationales d'obtenteurs
- Installation d'un stand UPOV dans le centre d'expositions ayant accueilli *Asian Seed 2002* (Hô Chi Minh-Ville) et *Asian Seed 2003* (Bangkok)

b) Intégration de dispositions conformes aux principes de l'UPOV dans les accords internationaux :

- Réponse de l'UPOV à la notification du 26 juin 2003 émanant du secrétaire exécutif de la CDB sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages
- Reconnaissance implicite des principes de l'UPOV par le Comité du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (partage des avantages; semences de ferme)
- Prise en considération des dispositions de la Convention UPOV relatives aux dénominations variétales par la Commission pour la nomenclature de l'Union internationale des sciences biologiques (UISB) (Code international de nomenclature pour les plantes cultivées (ICNCP))

2. *Meilleure connaissance des principes fondamentaux de la Convention UPOV par le public :*

- Plus de demandes de renseignements reçues
- Plus de mentions dans la presse du système de l'UPOV
- Plus de consultations du site Web de l'UPOV

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

RÉCAPITULATIF DES MISSIONS EN 2003

<u>Mission</u>	<u>Lieu/mois</u>	<u>Fonctionnaire</u>
Réunion consultative avec le Gouvernement de la Tunisie	Tunis Février 2003	Jördens
Groupe d'experts techniques sur les ressources génétiques	Montréal Février 2003	Tabata
Conférence/séminaire au Ministère de l'agriculture de la Fédération de Russie	Moscou Mars 2003	Jördens, Derbenskiy
Quatrième réunion technique régionale asiatique sur la protection des variétés végétales	Manille	Button, Tabata
Séminaire national	Phnom Penh	Tabata
Séminaire national	Yangon	Tabata
Session du Conseil d'administration de l'OCVV	Angers (France) Mars 2003	Jördens
Séminaire sous-régional sur la biotechnologie et la propriété intellectuelle	Almaty Avril 2003	Derbenskiy
Séminaire national sur le droit d'obteneur	Lima Mai 2003	Lavignolle
Congrès mondial sur les semences de l'ISF	Bangalore (Inde) Juin 2003	Jördens
Cours sur la protection des obtentions végétales, Centre néerlandais pour les ressources génétiques	Wageningen (Pays-Bas) Juin 2003	Button
Atelier préparatoire du TWC	Tjele (Danemark)	Lavignolle
Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)	Tjele (Danemark)	Button, Lavignolle
Atelier préparatoire du TWV	Roelofarendsveen (Pays-Bas)	Button, Tabata
Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)	Juin 2003	

<u>Mission</u>	<u>Lieu/mois</u>	<u>Fonctionnaire</u>
Troisième programme de formation à la protection des obtentions végétales pour les pays ibéro-américains	Madrid et divers lieux en Espagne Juin/juillet 2003	Jördens, Lavignolle
Réunion extraordinaire 2003 de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA)	Zurich (Suisse) Juillet 2003	Jördens
Mission consultative au Cameroun et au Sénégal à la demande de l'OAPI	Yaoundé, Douala, Dakar, Saint-Louis Juillet/août 2003	Jördens
Cours de formation du JICA Atelier préparatoire BMT Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) Atelier préparatoire TWA Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)	Tsukuba (Japon) Août/septembre 2003	Button, Tabata Button Button Button, Lavignolle Button, Lavignolle
Comité des obtenteurs de l'ISF	Londres Septembre 2003	Jördens
Atelier préparatoire TWO Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) Atelier préparatoire TWF Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)	Niagara Falls (Canada) Septembre/octobre 2003 Septembre/octobre 2003	Button
Conférence annuelle de l'Association européenne de semences (<i>European Seed Association</i> (ESA))	Bruxelles Octobre 2003	Jördens
Réunion annuelle de l' <i>Eastern European Seed Network</i> (EESNET) Séminaire de l'OCVV avec les nouveaux membres de l'Union européenne Session du Conseil d'administration de l'OCVV	Belgrade Novembre 2003 Angers (France) Novembre 2003 Angers (France) Novembre 2003	Jördens

<u>Mission</u>	<u>Lieu/mois</u>	<u>Fonctionnaire</u>
Réunion des services d'examen de l'OCVV	Angers (France) Novembre 2003	Button
Congrès annuel de l'Association des semenciers d'Asie et du Pacifique (APSA)	Bangkok Novembre 2003	Jördens
Mise en place et entrée en activité d'un stand de l'UPOV	Bangkok Novembre 2003	Tabata
Séminaire national	Bangkok Novembre 2003	Jördens, Tabata
Séminaire national	Singapour Novembre 2003	Jördens, Tabata
Séminaire national	Vientiane Novembre 2003	Jördens, Tabata
Séminaire national	Karaj (République islamique d'Iran) Novembre 2003	Jördens, Tabata

[Fin de l'annexe III et du document]